

**Avis de consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement REG 336-2025 modifiant le REG 280-2021 sur le zonage et le projet de règlement REG 337-2025 modifiant le REG 282-2021 relatif à l'émission des permis et certificats**

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux articles 124 et suivants de la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme », lors d'une séance tenue le 9 mars 2025, le conseil de la Municipalité de Lotbinière a reçu avis de motion et dépôt des projets de règlements ci-haut mentionnés.

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 16 juin 2025, à 19h**, au 7440, route Marie-Victorin (salle des Navigateurs) à Lotbinière.

Ces règlements ont pour objet d'apporter les modifications requises au règlement de zonage ainsi qu'au règlement sur l'émission des permis et certificats afin de tenir compte de la modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière concernant les éoliennes commerciales.

Au cours de cette assemblée publique, M. le Maire et le responsable du service d'urbanisme expliqueront le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité de Lotbinière, au [www.municipalite-lotbiniere.com/pages/reglements-municipaux](http://www.municipalite-lotbiniere.com/pages/reglements-municipaux) ou au bureau de la municipalité (7440, route Marie-Victorin, à Lotbinière), aux heures régulières d'ouverture. Des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Aucune disposition de ce projet de règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Lotbinière, le 9 juin 2025



Caroline Lamothe, greffière-trésorière adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lotbinière, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, par publipostage distribué à toutes les boîtes postales, sur le site web de la Municipalité ainsi que sur la page Facebook, et ai affiché une copie de cet avis le 9 juin 2025, au Centre Chartier-de-Lotbinière et au bureau municipal.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais. En foi de quoi, je donne ce certificat, à Lotbinière, ce 9 juin 2025.



Caroline Lamothe  
Greffière-trésorière adjointe